



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP(2014)10

Strasbourg, 14 février 2014

3^{ème} réunion
Strasbourg, 19-21 mars 2014

EXAMEN D'UNE REVISION DE LA CONVENTION EUROPEENNE SUR LA COPRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE A SOUMETTRE AU COMITE DES MINISTRES

- SELECTION DES EXPERTS POUR REVISER LA CONVENTION

DOCUMENT POUR INFORMATION

Point 6.3 du projet d'Ordre du Jour

- le Comité est invité à prendre note de l'état d'avancement de la révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique.

Contexte

En 2011 et 2012, il a été procédé à une évaluation de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique dans le cadre d'un rapport établi par un consultant externe et de deux réunions tenues avec des experts de l'industrie cinématographique. Le Secrétariat du CDCPP a travaillé sur la question en étroite coopération avec le Secrétariat d'Eurimages. Il a donc été recommandé de réviser la Convention pour tenir compte des importantes évolutions technologiques et financières intervenus dans l'industrie du cinéma européen. En mai 2012, le CDCPP a pris note du résultat de l'évaluation et s'est accordé à reconnaître la nécessité d'établir une version révisée de la Convention.

Dans le cadre du mandat du CDCPP pour 2014-2015, la révision de la Convention sera effectuée par un comité composé d'experts désignés par les 43 Etats parties à la Convention (CPP-CINE). Cela étant, les travaux sur les projets d'amendements à la Convention seront menés par un groupe restreint de 15 experts choisis parmi les 43. Les quinze experts tiendront deux réunions de deux jours en 2014. Leurs conclusions seront ensuite présentées à la plénière du CPP-CINE en 2015 (réunion de deux jours) et transmis ultérieurement au CDCPP pour examen et soumission au Comité des Ministres.

A sa réunion d'octobre 2013, le Bureau du CDCPP a indiqué le profil professionnel des experts à désigner par les Etats membres. Le Bureau a aussi décidé que sur les 43 experts désignés pour siéger au CPP-CINE, 15 siégeront au groupe de travail. La composition du groupe de travail assurera une représentation géographique équilibrée des Etats parties à la Convention européenne sur la coproduction cinématographique. Le Bureau a chargé le Secrétariat de lancer un processus de consultation écrite parmi les experts désignés par les Etats parties à la Convention. Ils seront invités à se consulter mutuellement, ainsi qu'à tenir des consultations au niveau régional et à indiquer s'ils souhaitent être membre du groupe de travail. Ils seront également informés de la nécessité de respecter un équilibre géographique dans la composition du groupe.

Procédure

Le 28 novembre 2013, un e-mail a été envoyé à tous les membres du CDCPP représentant les 43 Etats parties à la Convention européenne sur la coproduction cinématographique pour leur demander de transmettre le message et la documentation jointe à l'organe (aux organes) de leur pays compétents pour les questions à traiter par le CPP-CINE. Le délai pour la désignation des experts a été fixé au 16 décembre 2013. Le 8 janvier 2014, un rappel a été envoyé aux mêmes membres et le délai a été repoussé au 15 janvier 2014.

Trente-quatre Etats membres ont désigné des experts pour siéger au CPP-CINE (voir ci-après, liste II). Quelques Etats sont représentés par plus d'un expert. Cela étant, le Conseil de l'Europe ne couvrira que les frais d'un seul expert.

La Norvège a informé le Secrétariat qu'elle ne souhaitait pas être représentée au sein de ce comité. La Suisse a indiqué ne pas souhaiter participer au groupe de travail.

Le 20 janvier 2014, le Secrétariat a lancé la consultation écrite pour la désignation des 15 experts qui siégeront au groupe de travail. Le Secrétariat a reçu 18 manifestations d'intérêt et en tenant compte de l'ordre chronologique de réception de celles-ci, a établi la liste des experts qui siégeront au groupe de travail (voir ci-dessous, liste I).

Le groupe de travail tiendra sa première réunion les 3 et 4 avril 2014, sa seconde, les 29 et 30 septembre 2014.

Le CDCPP est invité à noter que la procédure de désignation du groupe de travail a été menée à bonne fin et à prendre acte de la composition de celui-ci.

ANNEXE**I. LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL**

ARMENIE:	Ms Maria MIRZOYAN, Ms Susanna HARUTYUNYAN
AUTRICHE:	Ms Barbara FRÄNZEN
BELGIQUE:	Mr Emmanuel ROLAND
CROATIE:	Ms Sanja RAVLIC
ESTONIE:	Ms Edith SEPP-DALLAS
FINLANDE:	Mr Petri KEMPPINEN
FRANCE:	Mr Julien EZANNO
GEORGIE:	Mr Giorgi KHABASHVILI, Ms Tamara TATISHVILI
ALLEMAGNE:	Ms Birgit HORION-VOGEL
IRLANDE:	Ms Teresa McGRANE
REP. DE MOLDOVA:	Mr Andrei CHISTOL
POLOGNE:	Mr Jacek FUSIEWICZ
RUSSIE:	Mr Leonid DEMCHENKO, Ms Ekaterina SEMENOVA
ESPAGNE:	Mr Pablo PEREZ
SUEDE:	Ms Elisabeth BILL

II. LISTE DES EXPERTS DESIGNES AU CPP-CINE

ARMENIE:	Ms Maria MIRZOYAN, Ms Susanna HARUTYUNYAN
AUTRICHE:	Ms Barbara FRÄNZEN
AZERBAÏDJAN:	Mr Ayaz SALAYEV
BELGIQUE:	Mr Emmanuel ROLAND
CROATIE:	Ms Sanja RAVLIC
CHYPRE:	Mr Yorgos TRILLIDIS
REP. TCHEQUE:	Ms Lenka HOLUBOVA MIKOLASOVA
DANEMARK:	Ms Noemi FERRER SCHWENK
ESTONIE:	Ms Edith SEPP-DALLAS
FINLANDE:	Mr Petri KEMPPINEN
FRANCE:	Mr Julien EZANNO,
GEORGIE:	Mr Giorgi KHABASHVILI, Ms Tamara TATISHVILI
ALLEMAGNE:	Ms Birgit HORION-VOGEL
GRECE:	Mr Ioannis ILIOPULOS
HONGRIE:	Mr Attila BOKOR
IRLANDE:	Ms Teresa McGRANE,
LETTONIE:	Ms Ilze GAILITE HOLMBERG
LITUANIE:	Ms LEONAVICIENE
LUXEMBOURG:	Ms Karin SCHOCKWEILER
MALTE:	Mr Engelbert GRECH
REP. DE MOLDOVA:	Mr Andrei CHISTOL
PAYS-BAS:	Ms Doreen BOONEKAMP
POLOGNE:	Mr Jacek FUSIEWICZ
PORTUGAL:	Mr Nuno FONSECA
ROUMANIE:	Ms Doina BOSTAN
RUSSIE:	Mr Leonid DEMCHENKO, Ms Ekaterina SEMENOVA
SERBIE:	Ms Ana VUCETIC
SLOVENIE:	Ms Irena OUSTROSKA
ESPAGNE:	Mr Pablo PEREZ
SUEDE:	Ms Elisabeth BILL
SUISSE:	Ms Susa KATZ
UKRAINE:	Mr Sergiy SYOMKIN, Ms Elvira SLOBODENIUK
ROYAUME-UNI:	Ms Wendy PARKER, Ms Anna MANSI, Mr Stephen BRISTOW